

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Elevage avicole de M. Jean-Marc BEZECOURT situé sur le territoire des communes de Saint-Agnet (40) et Ségos (32)

Par arrêté du 20 juillet 2015 , le préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique le 3 septembre 2015 relative au projet de régularisation administrative de l'élevage avicole exploité par M. Jean-Marc BEZECOURT situé sur le territoire des communes de Saint-Agnet (40) et Ségos (32).

Du 3 septembre 2015 au 8 octobre 2015, le public pourra prendre connaissance du dossier, comportant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture au public :

- dans les mairies de SAINT-AGNET (40) et SEGOS (32), communes d'implantation de l'enquête,
- dans les mairies des communes landaises AIRE-SUR-L'ADOUR, LATRILLE , MAURIES, MIRAMONT-SENSACQ, SARRON et SORBETS, communes se situant dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres déterminé par les rubriques 3660-a et 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou concernées par l'épandage des boues,
- dans les mairies des communes gersoises LANNUX et PROJAN (pour les mêmes raisons).

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Landes (<http://www.landes.gouv.fr>) sur le site internet de la préfecture du Gers (<http://www.gers.gouv.fr>), accompagné de l'avis de l'autorité environnemental et du résumé non technique du dossier.

Toute information relative à cette demande peut être sollicitée auprès de M. BEZECOURT, responsable du projet.

M. Patrick GOMEZ, retraité de l'armée de l'air, commissaire-enquêteur, (ou M. Philippe FAYE, militaire en retraite, son suppléant), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les jours et heures suivants :

- jeudi 3 septembre 2015 de 14 h à 17 h à la mairie de SAINT-AGNET
- mardi 8 septembre 2015 de 9 h à 12 h à la mairie de SEGOS
- jeudi 17 septembre 2015 de 14 h à 17 h à la mairie de SAINT-AGNET
- mardi 29 septembre 2015 de 9 h à 12 h à la mairie de SEGOS
- jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30 à la mairie de SAINT AGNET.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-AGNET, siège de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés en préfecture et dans les mairies concernées cités ci-dessus, sur le site internet de la préfecture des Landes, ainsi que site internet de la préfecture du Gers pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation ou de refus est prise par arrêté conjoint du préfet des Landes et du préfet du Gers, après avoir recueilli l'avis des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des deux départements.

A _____ , le

Le Maire,